



UNION POUR LA NATION CONGOLAISE « U.N.C »

Parti politique enregistré par l'Arrêté Ministériel
n° 111 du 19 juin 2010

Le Président National

DECISION N° 027/PN/UNC/2011 DU ... 28 JUIL 2011 PORTANT NOMINATION DES CADRES DIRIGEANTS DE LA FEDERATION DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG

Le Président National ;

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo ;

Vu la Loi N° 004/002 du 15 mars 2002 portant organisation et fonctionnement des partis politiques ;

Vu les Statuts et le Règlement intérieur ;

Vu le procès-verbal de désignation du Président National signé par les membres fondateurs le 14 décembre 2010 ;

Vu la lettre n° 25/CAB/VPM/MININTERDESEC/180/2011 du 28 février 2011 de Monsieur le vice-premier Ministre et Ministre de l'Intérieur et Sécurité prenant acte de la désignation du Président National de l'Union pour la Nation Congolaise ;

Vu la décision n° 004/UNC/PN/2011 du 26 mars 2011 portant organisation, composition et fonctionnement des organes de base de l'Union pour la Nation Congolaise;

Vu la nécessité de doter le Parti des organes dirigeants dans la Fédération du Grand Duché de Luxembourg;

Vu l'urgence ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms repris ci-dessous sont nommées membres du Bureau de la Fédération du Grand Duché de Luxembourg pour y exercer les fonctions en regard de leurs noms :

Secrétaire Fédéral :
Monsieur Sylvain MUKADI

Premier Secrétaire Fédéral Adjoint, chargé de l'organisation, implantation et suivi des organes de base :

Monsieur Olivier KASAMBA MUTUMBA

Deuxième Secrétaire Fédéral Adjoint, chargé de la mobilisation, propagande et mobilisation des ressources financières :

Monsieur Auguste Arsène MUTOMBO

Trésorière :

Madame Agnès LOKOLONGO BELLEYN

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **28 JUL 2011**

Vital KAMERHE

